

AVIS AUX MEMBRES

No. 2019 – 091

Le 23 août 2019

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Kinder Morgan Canada Ltd. (KML) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Pembina Pipeline Corporation (« Pembina » ou la « société ») (symbole TSX : PPL; symbole NYSE : PBA) a annoncé avoir conclu des ententes visant à acquérir Kinder Morgan Canada Limited (symbole TSX : KML) (« Kinder Morgan Canada ») ainsi que la portion américaine du système de pipeline Cochin auprès de Kinder Morgan, Inc. (« KMI ») pour un montant total de près de 4,35 milliards de dollars. L'opération sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement sous le régime de la *Business Corporations Act* (Alberta).

Conformément à la convention d'arrangement, Pembina fera l'acquisition de la totalité des actions à droit de vote restreint émises et en circulation et les actions spéciales à droit de vote de Kinder Morgan Canada contre 0,3068 action ordinaire de Pembina.

La réalisation de l'opération est assujettie à un certain nombre de conditions, notamment l'approbation du tribunal et des actionnaires, ainsi que la réception de certaines approbations réglementaires. Elle est également soumise à la réalisation des deux acquisitions, soit celle de Kinder Morgan Canada et celle de la portion américaine du système de pipeline Cochin.

L'acquisition de Kinder Morgan Canada est également assujettie à l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* du Canada et de la *Loi sur les transports au Canada*.

L'acquisition de Kinder Morgan Canada a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de la société et devrait être finalisée au cours du premier semestre de 2020.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Jay Rajarathinam
Président et chef de la compensation
CDCC